



VENTE SUR LICITATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN DEUX LOTS

COMMUNE DE VILLARD NOTRE DAME 38520

- **LOT 1** : UNE MAISON D'HABITATION DE 146,22M² (composée au rez-de-chaussée d'un atelier, d'un séjour, une cuisine, une cave, une vaste remise, un sas, et hall d'entrée, un grand escalier, au 1^{er} étage de trois chambres, wc/douche, un garage, au 2^{ème} étage : trois chambres avec wc et lavabo, espace rangement sous toiture et au 3^{ème} étage de deux chambres en sous pente)

Cadastrée section C 355 pour 03a 45ca

- **LOT 2** : 23 PARCELLES DE TERRAIN

Cadastrées section A 190, A 239, A 342, A 417, A 491, A 492, A 670, B 62, C 96, C 255, C 276, C 279, C 281, C 395, C 448, C 502, C 545, C 551, C 601, C 694, C 788, C 796, C 805 pour 4ha 02a 99ca

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 8 FEVRIER 2022 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de
GRENOBLE au Palais de Justice, Place Firmin Gautier

Visite de la maison prévue sur place le mercredi 2 février 2022 de 13 heures à 14 heures par le
ministère de la SELARL DURAND ERB JACQUIER, Huissiers de Justice à GRENOBLE

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 1^{er} décembre 2021.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

Les consignations pour enchérir sont constituées de chèques de banque émis à l'ordre de la CARPA ou de cautions bancaires irrévocables.

MISE A PRIX

1^{er} lot :	120 000,00 €
CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 12 000 €	
2^{ème} lot :	15 000,00 €
CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3 000 €	

FACULTE DE BAISSÉ DE MISE A PRIX

Par application du jugement prononcé le 22 mai 2017, la mise à prix sera baissée d'un quart, d'un tiers puis de la moitié à défaut d'enchères.

Une nouvelle mise en vente sera ordonnée sur la mise à prix de :

<u>1^{er} lot :</u>	<u>2^{ème} lot :</u>
1/4 : 90 000 €	1/4 : 11 250 €
1/3 : 80 000 €	1/3 : 10 000 €
1/2 : 60 000 €	1/2 : 7 500 €

Pour extrait : Pascal EYDOUX, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.